

## CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, le 6 novembre 1907.

**L**E mois de novembre est consacré aux défunts, et la sainte Eglise nous invite de toutes les manières à prier pour ces saintes âmes qui expient encore dans le purgatoire les fautes qu'elles ont commises pendant leur vie. Nombreuses sont les associations pour le soulagement de ces âmes, soit à Rome, soit ailleurs. Il y a même une confrérie qui fut érigée en 1750 sous l'invocation des âmes du purgatoire. Ces âmes, en effet, étant saintes devant Dieu et purifiées de leurs fautes, peuvent intercéder pour nous et si elles ne peuvent rien pour elles, demandez à Dieu les grâces nécessaires à ceux qui leurs sont charitables de secours spirituels.

— Les différentes histoires que l'on raconte à ce sujet prouvent que ces saintes âmes nous sont parfois secourables même dans cette vie; il est certain qu'elles nous le seront au point de vue spirituel en intercédant auprès de Dieu, et nous rendant au centuple la miséricorde dont nous avons usé envers elles. Ce n'est point qu'il faille croire toutes les histoires que l'on raconte; c'est le cas de répéter le mot de l'Écriture: «Epreuvez le tout et retenez ce qui est bon». Mais si chaque histoire doit être passée au crible, il serait imprudent et téméraire de nier que ces saintes âmes ne viennent jamais visiter les vivants pour solliciter leurs prières; et cela par la permission de Dieu, désireux de diminuer les souffrances d'une personne déterminée, et de nous donner par ces apparitions une conception plus claire de l'horreur que doit nous inspirer le péché et de la sévérité des jugements du Seigneur.

— Il y a à Rome plusieurs archiconfréries pour le soulagement des âmes du purgatoire. J'ai parlé déjà de celle qui était